

**Zeitschrift:** Der Schweizer Sammler : Organ der Schweizer Bibliophilen Gesellschaft und der Vereinigung Schweizerischer Bibliothekare = Le collectionneur suisse : organe de la Société Suisse des Bibliophiles et de l'Association des Bibliothécaires Suisses

**Herausgeber:** Schweizer Bibliophile Gesellschaft; Vereinigung Schweizerischer Bibliothekare

**Band:** 6 (1932)

**Heft:** 26: Vereinigung Schweizerlicher Bibliothekare = Association des bibliothécaires suisses : Nachrichten = Nouvelles

**Vereinsnachrichten:** Compte-rendu de l'assemblée générale à Thoune

### **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

### **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

### **Terms of use**

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

**Download PDF:** 05.04.2026

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

Sie regt zu allerhand Betrachtungen und Fragen an und wird darum der Beachtung unserer Mitglieder besonders empfohlen. Dem Wunsche des Bibliothekars der Universitäts-Bibliothek in St. Andrews, Herrn G. Bushnell, um Einsendung von schweizer. Bibliotheksberichten für seine Berichterstattung über Universitätsbibliotheken in dem von Herrn Esdaile herausgegebenen „The Year's Work in Librarianship“ ist auf unsere Veranlassung nach Möglichkeit entsprochen worden. Um regelmäßige Abgabe der Berichte an den genannten Herrn sofort nach Erscheinen wird freundlich gebeten.

Im Leihverkehr mit den deutschen Bibliotheken hat der Beitritt der Schweiz zur Stockholmer Übereinkunft über Ermäßigung der Drucksachengebühr auf die Hälfte noch immer nicht im vollen Umfang die dadurch ermöglichte Erleichterung gebracht, weil diese neuen Bestimmungen offenbar noch nicht überall bekannt geworden sind. Man kann feststellen, daß je weiter eine Bibliothek von der Reichsgrenze entfernt liegt, um so seltener von der Ermäßigung der Drucksachengebühr Gebrauch gemacht wird. Dies gilt auch für den Tauschverkehr, soweit er sich nicht der Vermittlung der Reichs-Tauschstelle und der Eidgenöss. Zentralbibliothek in Bern bedient. Darum machen wir auch von dieser Stelle aus unsere deutschen Kollegen auf diese wenn auch vielleicht im einzelnen unbedeutende, so doch im ganzen fühlbare Sparmöglichkeit aufmerksam.

Denn Sparsamkeit bis zum äußersten ist heute ja in allen Ländern das Gebot der Stunde. Auch unsere schweizerischen Bibliotheken beginnen immer mehr die Wirkungen der allgemeinen Wirtschaftskrise zu spüren und werden sich aller Voraussicht nach in den nächsten Jahren an Einschränkungen gewöhnen müssen, so schwer solche bei unseren zumeist vorher schon nicht übertriebenen Krediten auch fallen mögen.

Daß wir trotz dieser Not der Zeit unsere Versammlung abhalten und ihr durch die Teilnahme hervorragender ausländischer Kollegen einen besonderen festlichen Glanz verleihen dürfen, erfüllt uns mit lebhafter Freude und mit aufrichtigem Dank an unsere Gäste für die Ehre, die sie durch ihr Erscheinen uns erwiesen haben.

### *Compte-rendu de l'assemblée générale à Thoune,*

les samedi et dimanche 11 et 12 juin 1932.

Si notre association avait été particulièrement heureuse, l'automne passé, de faire coïncider son assemblée générale avec

l'inauguration du nouveau bâtiment de la Bibliothèque nationale, elle ne l'était pas moins; ce printemps, de tenir ses assises en liaison avec le Comité international des bibliothèques, réuni à Berne pour sa 5<sup>me</sup> session. Ainsi la brièveté de l'exercice écoulé se trouvait-elle compensée, en quelque mesure, par l'importance exceptionnelle des assemblées qui formaient un cadre à ces sept mois d'activité.

A Berne, la Bibliothèque nationale, brillamment parée, avait offert aux bibliothécaires suisses les gages d'une collaboration nouvelle. A Thoune, la présence de nombreux collègues étrangers nous a donné l'espoir de voir cet esprit d'entr'aide s'étendre par dessus les frontières et renverser bientôt les barrières administratives.

#### Première séance.

La séance est ouverte à 18 h. 15, à l'Hôtel Freienhof, par notre président, M. Gustav Binz, qui salue les assistants, au nombre d'une soixantaine, et particulièrement les membres du Comité international des bibliothèques, venus de Berne pour honorer notre réunion de leur présence. La ville de Thoune est représentée par son président, M. Amstutz, auquel se sont joints les membres des commissions de la Bibliothèque et du Musée d'histoire.

#### Ordre du jour :

1. Rapport annuel
2. Comptes
3. Propositions individuelles

Pour tenir compte, cette année encore, dans la mesure du possible, du vœu exprimé par un de nos membres qui souhaiterait que la matinée du dimanche fût réservée à l'accomplissement des devoirs religieux, l'assemblée se rallie à la proposition du comité présentée à titre provisoire. Pour cette fois, l'heure des séances ne sera pas modifiée, mais le programme sera interverti de la façon suivante: samedi, on entendra les exposés de MM. Godet et Escher et dimanche, on en discutera ainsi que des affaires administratives.

Dans ses *Thèses relatives à la formation professionnelle*, M. Godet montre que notre pays doit à sa constitution même d'avoir manqué de vues d'ensemble dans la préparation du personnel. La plupart des autres pays l'ont devancé sur ce terrain. Des cours ont été créés, il est vrai, à Genève, à Lucerne, ainsi que dans les Universités de Bâle et de Zurich, mais une préparation

méthodique, destinée à l'ensemble des candidats contribuerait à élever le niveau de notre profession et c'est à quoi vise le rapporteur en proposant: d'instituer des examens, d'en établir et d'en publier le programme, de créer et de délivrer des diplômes, enfin d'instituer un jury d'examen.

S'appuyant entr'autres sur l'exemple de la Belgique et de l'Autriche où l'accès de la carrière de bibliothécaire a été réglementé par des lois récentes, instituant des stages et des examens, M. Godet montre que ses propositions n'ont rien d'inédit. Cette tâche que ne peuvent accomplir ni la Confédération, ni les cantons, incombe à notre association. C'est elle qui forme le seul lien régulier et normal entre les bibliothèques suisses. Le comité pourrait se constituer en jury d'examen et s'adjoindre des personnes compétentes dans des domaines particuliers, comme l'histoire de l'imprimerie ou l'histoire de la gravure. Le comité établirait le programme de ces examens et les ferait passer une fois par an en convoquant, au besoin, les candidats de langue allemande et ceux de langue française à des sessions distinctes. Quant aux dépenses, elles pourraient être assumées en partie par les bibliothèques suisses et en partie par l'association. M. Godet croit que la Confédération ne refuserait pas d'accorder sa consécration officielle, soit sous forme d'une modeste subvention, soit en se faisant représenter dans le Comité. Malgré la simplicité de cet organisme, on peut être certain qu'il répondrait à un vœu en assignant un but précis à des efforts souvent, jusque-là, mal coordonnés. La préparation des candidats conserverait un caractère individuel, qu'elle soit donnée dans des cours publics en Suisse ou à l'étranger, ou qu'elle se fasse par un travail personnel à domicile. Mais, de toutes façons, elle devrait s'adapter aux exigences du programme. C'est ainsi qu'on verrait peu à peu s'élever le niveau professionnel dans l'intérêt des bibliothèques autant que des bibliothécaires. M. Godet termine son exposé en disant qu'il voudrait voir assurer à ceux qui nous succéderont, aux jeunes, les avantages dont leurs aînés ont été privés. L'attention et les applaudissements des auditeurs témoignent au rapporteur l'intérêt que cette question a éveillé parmi les assistants. En remerciant M. Godet, le président fait la proposition de faire imprimer ce travail sans délai.

La parole est ensuite à M. Hermann Escher pour exposer à son tour, ses idées sur la *Formation professionnelle des bibliothécaires*. En Suisse, dit-il, le hasard a été, jusqu'à maintenant, le grand maître dans la préparation des bibliothécaires qui ont

cherché à corriger les lacunes de leur formation par des études personnelles et par des voyages. Si une préparation méthodique sous la forme de cours réguliers est impossible à envisager, il serait cependant possible d'organiser des cours de vacances d'une semaine, qui, à côté des connaissances précises en histoire du livre et en bibliothéconomie, donneraient aux participants l'occasion, d'échanger des idées et le résultat de leurs expériences. Le rapporteur estime que, parmi les 150 membres de notre association, il s'en trouverait bien une quarantaine à suivre ces cours qui comprendraient une trentaine d'heures d'enseignement à répartir entre dix conférenciers. Le président félicite le rapporteur pour son exposé si clair et exprime le vœu qu'il soit également publié et communiqué à nos membres.

Au dîner qui suit la séance, M. Binz souhaite la bienvenue à tous nos hôtes et salue particulièrement le président du Comité international et Madame Bishop, le président honoraire et Madame Collijn, ainsi que M. Amstutz, président de la ville de Thoune. Il remercie toutes les personnes qui ont pris part à l'organisation de cette réunion, puis, en une esquisse rapide, il cite quelques noms et quelques faits pour rappeler le rôle important joué par notre pays dans les principaux mouvements d'idées qui ont contribué à former le trésor commun de l'humanité. Tour à tour, divers orateurs prennent la parole et apportent à notre association leurs vœux et leurs remerciements. C'est tout d'abord M. Bishop, au nom du Comité international des bibliothèques, puis M. Amstutz, au nom des autorités de la ville de Thoune, enfin MM. Leyh, Lemaître, et Muszkowski qui présentent les messages des bibliothécaires allemands, français et polonais.

#### Deuxième séance.

L'assemblée reprend ses travaux le dimanche matin à 9 h. 15. Après avoir désigné Melle Muriset et M. Lutz comme scrutateurs, et MM. Bouvier et Brenner comme vérificateurs des comptes, elle entend :

1. le rapport du président sur l'exercice écoulé et en vote l'impression dans les „Nouvelles“. L'assemblée, qui a appris avec un vif regret la décision de M. Escher d'abandonner son siège au comité, adopte par acclamation la proposition de ce dernier d'appeler notre collègue à la présidence d'honneur de l'association avec voix délibérative au sein du comité.
2. M. Escher donne un résumé des comptes de l'exercice 1931—1932 :

Recettes:	Fr. 7542.45	
Dépenses:	Fr. 474.85	
Solde:	<u>Fr. 7067.60</u>	
Dont il faut déduire	Fr. 293.—	versement à faire à la maison
Solde net:	<u>Fr. 6774.60.</u>	[Apiarius.]

Au moment d'abandonner ses fonctions, notre caissier rappelle que le petit capital formé par notre association est destiné à faciliter l'accomplissement de tâches précises. A la 3<sup>me</sup> édition du Catalogue des périodiques qui date de 1925, devra succéder dans peu une 4<sup>me</sup> édition. D'autres projets attendent encore leur réalisation. Le catalogue des incunables est en bonne voie d'achèvement, mais il devrait être suivi d'un catalogue des impressions du XVI<sup>me</sup> siècle.

Sur le rapport des vérificateurs, Melle Schoch et M. Bouvier, les comptes sont adoptés et des remerciements chaleureux sont adressés à notre caissier pour les qualités exceptionnelles d'exactitude et de prévoyance dont il a fait preuve, pendant de longues années, dans l'accomplissement de son mandat.

3. En remplacement de M. Escher, M. Felix Burckhardt est élu membre du comité par 41 voix.
4. Le président ouvre la discussion sur les rapports de MM. Godet et Escher. Le nombre inusité d'orateurs qui prennent part au débat, démontre éloquemment l'intérêt éveillé par les exposés de nos collègues. Diverses recommandations sont soumises au comité par MM. Bouvier, Burckhardt, Binz, Delarue, Wirz, Ammann et Lüthi, enfin par M. Cowley, bibliothécaire du comté de Lancashire que son expérience des bibliothèques publiques d'Angleterre a amené, dans le recrutement du personnel, à attacher plus d'importance à la culture générale qu'à la formation technique. Le président remercie les orateurs de leurs exposés si suggestifs et sollicite encore nos collègues de bien vouloir communiquer, par écrit, leurs observations au comité qui s'en inspirera en élaborant les programmes définitifs.
5. Ainsi qu'on l'a vu plus haut, un de nos membres ayant exprimé le désir que notre association fût assemblée sans faire tort à l'observation du dimanche, le comité s'engage, vu l'heure avancée, à reprendre l'étude de cette question après avoir consulté les membres.

La séance est levée à 11 h. 30 et chacun se dirige vers l'embarcadère pour prendre place sur le bateau spécial qui emmène les

participants à Spiez. Au déjeuner servi sur la terrasse de l'hôtel Spiezerhof, d'aimables paroles sont prononcées par MM. Binz et Gardy qui remercient encore les membres du Comité international du précieux encouragement que représente pour notre association leur présence au milieu de nous. M. Esdaile, du British Museum, veut bien nous assurer que cette rencontre n'a pas été moins goûtée par nos hôtes.

Le secrétaire: *André Bovet.*

*Liste des participants:* Allemann, Olten; Ammann, Aarau; Bättig, Luzern; Bernus, Bern; Bigler, Burgdorf; Binz, Basel; Bloesch, Bern; Bovet, Neuchâtel; Brenner-Eglinger, Basel; Breycha-Vauthier, Genève; Brouty, Bern; Brunner, Basel; Burckhardt, Zürich; Melle Burgauer, St. Gallen; Buser, Bern; Caflisch, Zürich; Delarue, Genève; Dietrich, Fribourg; Escher, Zürich; Fehrlin, St. Gallen; Melle Gallmann, Winterthur; Gardy, Genève; Gaß, Liestal; Melle Ginsberg, Genève; Godet, Bern; Haffter, Bern; Handrick, Fribourg; Hermann, Basel; Jucker, Bern; Kern, Bern; Lüthi, Bern; Lutz, Bern; Meyer, W. J., Bern; Müller, A., Luzern; Melle Muriset, Genève; Schmid B., Bern; Schnellmann, Luzern; Schwarber, Basel; Sevensma, Genève; Steiger, Zürich; Strahm, Bern; Melle Studer, Zürich; Tobler, Zürich; Trepp, Thun; Vaucher, Bern; Walker, Solothurn; Wettstein, Zürich; Melle Wild, Zürich; Wirz, Bern; Wißler, Bern; Zehntner, Basel.

*Hôtes étrangers:* Bishop, Michigan; Collijn, Stockholm; Cordey, Paris; Cowley, Preston (Angleterre); Esdaile, London; Giraud-Mangin, Nantes; Mme Jlich-Agapova, Belgrade; Leyh, Tübingen; Muszkowski, Varsovie; Mme Pivec-Stelè, Ljubljana; Schuster, Hamburg; Uhlendahl, Leipzig; Vincent, Bruxelles.

### *Un centre Italien d'informations bibliographiques.*

La gazette officielle du royaume d'Italie, du 9 février 1932, a publié un décret du 9 novembre 1931, instituant un office central national d'informations bibliographiques.

Le préambule du décret se réfère expressément aux résolutions de la Commission internationale de coopération intellectuelle et à celles du Comité des experts bibliothécaires de l'Institut de Coopération, à Paris, recommandant la création d'un centre d'informations bibliographiques auprès de la bibliothèque nationale ou centrale de chaque pays.

Les principales dispositions sont les suivantes:

Le centre national italien est institué auprès de la Bibliothèque